

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, LE 23 JUIN 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS, 23 JUIN, 22 JUIN. Lists various financial instruments and their values.

Service particulier 23 JUIN 22 JUIN

Table with 3 columns: Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc. Lists bank shares and their values.

DEPECHES COMMERCIALES

Table with 3 columns: Change sur Londres, Café good fair, Dépeches de MM. Schlaglenhaufen, etc. Lists market news and prices.

BULLETIN DU JOUR

« Nous avons un maître ! » Rien n'est plus en situation que ce mot de Sieyès au sortir de la première séance des trois conseils. L'amnistie est au second plan : ce que la séance de lundi a mis nettement en relief c'est l'insuffisance du gouvernement et la toute-puissance de M. Gambetta.

pagne des intransigeants, ce que le Mot d'ordre ne se fait pas faute de déclarer : « Quoiqu'il en soit, dit ce journal, il y a un fait acquis, et que dorénavant on essaiera de nier. Si l'amnistie est faite, ce n'est pas parce que le peuple a été sage, ainsi qu'on se plaît à le constater; si l'amnistie est faite, c'est parce que nous avons présenté Blancry, c'est parce que nous avons constitué un parti radical. »

tant cette robe modest, la seule qu'on ne puisse se ravacher, vous comme à moi, et puis dites au garde des sceaux ce que vous diriez à des citoyens qu'on veut chasser de leur demeure. Il vous suffira peut-être de chercher dans vos souvenirs pour trouver quelque bon consultant sur la matière. De plus grands que vous en ont dans leur passé, et, j'imagine, ne les renieront point.

letta est apparu alors ce qu'il est réellement ; le chef vrai de la majorité. Ce sentiment, qui se retrouve dans les appréciations de toute la presse, qu'elle soit de gauche ou de droite, ira en se fortifiant à ce point que, dans un temps plus ou moins prochain, il forcera M. Gambetta à mettre les apparences d'accord avec la réalité, et à exercer le pouvoir non pas dans l'ombre et par délégation, mais ostensiblement et sous sa responsabilité propre.

saute, désireraient compléter leurs connaissances militaires. Les stages devront commencer le plus tôt possible, afin que les officiers désignés puissent mettre à profit ce qu'ils ont appris pendant la convocation des troupes territoriales. Ils auront lieu dans un corps de troupe de l'armée active le plus à proximité de la résidence des officiers désignés. Ceux-ci seront consultés sur l'époque qu'ils jugeront la plus favorable au point de vue de leurs intérêts privés, et il en sera tenu compte autant que possible, c'est-à-dire quand les exigences du service de l'armée active ne s'y opposeront pas.

tion de M. Gambetta, son attitude dans le débat d'hier, ne sont pas de nature à donner confiance dans la force du cabinet. Moi seule et c'est assez Fait dire à Médée le grand Cornelle, ce qui n'empêche pas Médée d'être impuissante contre le destin. Or, ici, Médée n'appartient qu'à de très rares intervalles et en quelque sorte par hasard ; le reste du temps, elle laisse la place à de simples comparses impuissants non pas seulement pour dominer, mais pour diriger les événements.

LETRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 22 juin 1880.

Ce n'est certes pas l'intervention de M. Gambetta dans le débat, qui a déterminé le vote de l'amnistie, mais sans cette intervention qui a empêché bien des abstentions de la part de la gauche républicaine, la majorité eût à peine atteint 300 voix. C'est l'opinion générale que je vous traduis là. Cependant il y avait d'autres motifs pour obliger l'ancien leader des gauches à prendre la parole; d'abord, l'élection Trinquet, qui, en même temps qu'elle jetait le désarroi dans la Chambre, déferait devant réagir sur le Sénat, amenait l'accusation d'impuissance sur ses électeurs formulée contre le député de Belleville, enfin l'insuffisance du gouvernement.

LETRE A MM. LES PROCUREURS GÉNÉRAUX

Messieurs, C'est une excellente idée qu'a eue M. le garde des sceaux de vous convoquer tous à Paris avant l'échéance fatale des décrets du 29 mars. Les journaux racontent que le ministère vous a déjà reçus séparément, et que, dans quelques heures, il vous réunira pour vous dicter ses instructions. J'imagine que, de votre côté, vous ne lui avez point dissimulé l'état des esprits dans les ressorts que vous gouvernez. Vous êtes des magistrats : vous lui avez dit la vérité.

gauche, le parti radical (et ce ne sera pas de mauvaise guerre) s'en prendra de l'ajournement des réformes non pas aux ministres, ni même à la majorité, mais au président de la Chambre, auteur principal de l'amnistie plénière.

Si, en intervenant avec un succès qu'il serait puéri de diminuer dans le débat sur l'amnistie, il a vu cette conséquence et l'acceptée, c'est fort bien ; au contraire, s'il ne l'a pas aperçue ou s'il la repoussée, l'opinion publique, à défaut de la logique des choses et de la difficulté chaque jour plus grande de trouver pour les fonctions humiliaires de ministre des titulaires, la lui montrera et la lui imposera. On a déjà vu la leçon que la Justice a dérogée ce matin de la séance d'hier. « M. Gambetta, écrit-elle, a dû descendre, avec son pas lourd, du fauteuil où il se confiait, il ne peut plus y remonter. — Si on l'y reconduit, ce sera pour peu de temps. Il a fait craquer l'équilibre que dont nous étions entourés. » Un autre journal qu'on ne saurait accuser de parti contre la politique de M. Gambetta, — son attitude dans les élections de Lyon et du quartier du Père-Lachaise en est la preuve, — la Lanterne dit : « Il serait puéril de nier que M. Gambetta, quand il lui plaît, gouverne, et, quand il le veut, dispose de la Chambre. Ce fait ne saurait avoir qu'une conséquence et qu'une sanction : L'HEURE EST VENUE POUR M. GAMBETTA DE PRENDRE LE POUVOIR ET DE FORMER SON MINISTÈRE. » Dût-on nous accuser d'alliance avec les radicaux, l'avis de la Justice et de la Lanterne est aussi le nôtre.

M. GAMBETTA PREMIER MINISTRE

La signification de la séance de lundi, à la Chambre des députés, est beaucoup moins dans le vote de l'amnistie plénière, prévu depuis la réunion du quai d'Orsay, que dans l'intervention de M. Gambetta. C'était dès hier et c'est plus encore ce matin l'opinion des juges les moins attentifs que le président de la Chambre, en descendant du fauteuil pour venir porter au ministère et à la cause de l'amnistie le concours tout-puissant de sa parole, a pris, d'une manière indiscutable possession du pouvoir. M. Gam-

Le ministre de la guerre vient d'envoyer aux commandants de corps d'armée les instructions relatives aux stages obligatoires des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de l'armée territoriale.

La durée du stage est de quinze jours au moins à un mois au plus. Les chefs de les propositions sur les commandants de corps d'armée feront les désignations dans la limite des crédits budgétaires qui leur auront été accordés. Ces désignations pourront d'ailleurs, porter sur des officiers qui, quoique ayant une instruction suffi-